

# Les Artistes Scéens

## Salon dit de « Printemps » (Peinture, Sculpture, Arts Appliqués )

à

L'ANCIENNE MAIRIE

68 Rue HOUDAN (face à l'église)

Du Mercredi 9 Mars au Dimanche 20 Mars 2016 inclus

Vernissage : Vendredi 11 Mars, à 19 heures.

### Règlement du Salon

**Inscription :** Remplir la fiche individuelle d'inscription ci-jointe et la retourner **impérativement** pour le **8 Février au plus tard.**

à Madame HENRIOT, 19 avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY.

**Il est indispensable d'avoir renvoyé sa fiche à temps pour pouvoir exposer.**

**Dépôt des œuvres :** sur place, le **Lundi 7 Mars de 9 heures 30 à 12 heures 30.**

Ancienne Mairie, 68 rue HOUDAN.( Face à l'Eglise)

**Nombre des œuvres :**

Il sera demandé:

-Soit **une grande œuvre**, en **hauteur**, dont la **largeur** sera comprise entre **60cm et 90 cm.**  
**(format carré entre 60cm et 90 cm de côté).**

-Soit **deux œuvres** dont les **largeurs additionnées ne dépasseront pas 80cm**, (format carré 40cm de côté).

Les sculpteurs pourront exposer une sculpture. Il leur est demandé **d'apporter leur socle** et **de prévoir un système de fixation de l'œuvre sur le socle.**

**Présentation :**

Les œuvres devront être présentées **sans cadre, avec baguette ou cache-clous**

Ne pas oublier le système d'accrochage. Le piton sera scotché.

Le titre de l'œuvre et le nom et l'adresse de l'auteur seront inscrits au dos de l'œuvre.

**Il ne sera toléré aucune dérogation à ces instructions.**

**Sélection :**

**Souhaitant maintenir la qualité de nos Salons**, nous proposons aux artistes qui hésiteraient sur le choix de l'œuvre ou des œuvres à exposer, de venir les présenter à un Comité réduit qui pourrait les conseiller, le **Jeudi 3 Mars, de 18h à 19h30**, dans une salle des **GARAGES**, 20 rue des Imbergères. **Les Artistes n'ayant pas encore participé à nos Salons, sont priés de venir, ce même jour, présenter l'œuvre ou les œuvres qu'ils désiraient exposer.**

Chaque artiste choisit lui-même l'œuvre ou les œuvres qu'il souhaite proposer. Un jury décidera des choix définitifs à faire pour exposer au Salon. Les artistes non acceptés seront prévenus individuellement. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

**Exclusions :**

Les copies ou les œuvres pouvant porter atteinte à la bonne tenue de l'exposition ne seront pas admises.

**Droit d'accrochage :** Il est de 20 Euros.

L'adhésion à l'Association est obligatoire pour exposer : 20 Euros (cotisation 2016). La cotisation donne le droit de participer aux réunions mensuelles et aux activités de l'Association. Cette somme restera acquise à l'Association quelle que soit la décision du jury.

Le règlement se fera sous forme de deux chèques : 20 Euros (droit d'accrochage) + 20 Euros (adhésion 2016) joints à l'inscription. **Chèques à l'ordre des Artistes Scéens.**

**Accrochage :**

L'accrochage est assuré par le comité de l'Association. **Aucun échange ni décrochage ni changement de place n'est autorisé pendant la durée du Salon.**

**Assurance :**

Les «Artistes Scéens» déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les détériorations, vol, incendie, avaries, inconvénients de toute nature, quel qu'en soit le motif, pouvant survenir aux œuvres déposées ou exposées dans le cadre de ce Salon ou non retirées à la date prescrite. Les exposants pourront, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle.

**Vente :**

Il serait souhaité un don de 10% du montant des ventes éventuelles.

**Récompenses :**

Le Jury décernera plusieurs prix. Les artistes récompensés par un prix ne peuvent être désignés pendant une période de 2 ans.

**Retrait :**

**Le Lundi 21 Mars** de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Il n'est pas possible de laisser les œuvres au-delà de cette date. **En cas d'impossibilité, les faire reprendre par une tierce personne.**

**Aucun retrait ne sera autorisé en dehors des heures prévues.**

**Ouverture du Salon :**

**Le salon sera ouvert du Mercredi 9 Mars au Dimanche 20 Mars : du Lundi au Samedi de 14h à 19h, le Dimanche 13 Mars de 9h30 à 19h, le Dimanche 20 Mars de 9h30 à 18h.**

**Permanences :**

Les artistes exposants sont priés de s'associer à la garde du Salon. Pour se faire, il leur est demandé de se munir de leur agenda afin de choisir une plage horaire qui leur permettra d'assurer cette garde qui s'avère **indispensable**, étant donnée la disposition des lieux.

**Dates à retenir**

Inscription : **Le 8 Février 2016, dernier délai.**

Dépôt : **Lundi 7 Mars, de 9h30 à 12h30 (sur place).**

Vernissage : **Vendredi 11 Mars 2016 à 19h.**

Retrait : **Lundi 21 Mars 2016 de 9h30 à 12h30.**

**Renseignements : 01 47 02 49 60**